

Aviculture : dépistage des salmonelles dans les élevages de poules pondeuses



© 2026 Les Echos Publishing

Le dispositif préconisé par les pouvoirs publics pour lutter contre la présence de salmonelles dans les élevages de poules pondeuses vient d'évoluer. Ainsi, ces derniers entendent encourager la vaccination qui, selon les experts, permet de réduire l'excrétion bactérienne de la salmonelle dans l'environnement, et donc la présence de la bactérie dans les élevages, ce qui limite le risque de contamination des œufs.

Par conséquent, les modalités de dépistage des salmonelles varieront désormais selon le statut vaccinal des élevages. Dans les élevages vaccinés, les dépistages de contrôle reposeront uniquement sur des prélèvements de fientes. En revanche, dans les élevages non vaccinés, les règles antérieures, plus contraignantes, restent en vigueur, les prélèvements étant opérés à la fois sur les fientes et dans l'environnement des animaux. Les éleveurs qui font l'effort de s'engager dans la vaccination de leurs animaux sont donc « récompensés ».

Cette évolution du protocole sanitaire résulte d'une concertation entre le ministère de l'Agriculture, le Comité national pour la promotion des œufs (CNPO), l'Anses et les vétérinaires.

[Arrêté du 19 février 2026, JO du 21](#)

© 2026 Les Echos Publishing